

Délibération n° 2021-371

OBJET : CHAMPLAN : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'EPFIF - AVENANT N°1

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 9 décembre 2021, s'est réuni à 19h07, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis

Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Dominique LACAMBRE	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Sarah JAUBERT	a donné pouvoir à	Monsieur Gabriel LAUMOSNE
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Olivier THOMAS	a donné pouvoir à	Monsieur David ROS
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Monsieur Vincent DELAHAYE	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Madame Martine CHARVIN	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth DELAMOYE
Monsieur Pierre COSTI	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Madame Delphine PERSON
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Madame Nathalie PLUMAIL	a donné pouvoir à	Monsieur Victor DA SILVA
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Florian GALLANT

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

OBJET : CHAMPLAN : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'EPFIF - AVENANT N°1

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.212-1 et suivants ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2012/4640 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Paris Orly ;

VU le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) de 2013 qui confirme le SDRIF de 1994, en prévoyant un secteur d'urbanisation préférentielle au droit de la future Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Champlan ;

VU la délibération du STIF (devenu Île-de-France Mobilités) n°2013/177 du 10 juillet 2013 validant la création d'une station T12 sur la commune de Champlan, sous réserve que cette station « trouve sa justification d'une ZAC à proximité » ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la délibération n°2019-24 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant approbation de son Schéma de l'Offre Économique ;

Vu la délibération n°2019-24 du Conseil communautaire du 20 février 2019 présentant le futur parc d'activités « ZAC Pré de Paris » à Champlan et demandant la création d'une Zone d'aménagement différé (ZAD) ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Champlan en date du 17 février 2020 approuvant son Plan local d'urbanisme (PLU) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-DDT-STP-017 du 28 janvier 2020 portant création d'une ZAD sur le secteur dit « Pré de Paris » situé sur la commune de Champlan ;

VU la délibération n°2020-195 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 autorisant le Président à signer la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) et la commune de Champlan au droit du périmètre de la ZAD ;

CONSIDERANT le potentiel mutable à court terme des Zones d'activités économiques (ZAE) contiguës à la ZAD (ZAE Orme Saint-Germain, ZAE des Pouards et secteur Chemin Blanc de la ZAE Vigne aux Loups) ;

CONSIDERANT le besoin d'inscrire ce potentiel de développement dans la dynamique de ce futur parc d'activités ;

CONSIDERANT les objectifs de développement du schéma de l'offre économique de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sur ce secteur ;

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral portant création d'une ZAD sur le secteur dit « Pré de Paris » désigne la Communauté d'agglomération Paris-Saclay comme titulaire du droit de préemption et garante des acquisitions sur ce périmètre ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sera également garante des acquisitions sur le périmètre des ZAE concernées par cette convention et qu'aucune acquisition sur ces ZAE ne pourra être réalisée par l'EPFIF sans accord préalable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

Délibération n° 2021-371

CONSIDERANT que l'enveloppe financière prévue à la convention initiale reste inchangée ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très haut débit » en date du 1^{er} décembre 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à convention avec l'EPFIF et la commune de Champlan qui intègre un périmètre de veille foncière au droit du périmètre de la ZAD ainsi que les 3 ZAE dites Orme Saint-Germain, Pouards et secteur Chemin Blanc sur la ZAE Vigne aux Loups, ainsi que tout acte relatif à sa mise en œuvre ;
2. DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2021, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 15 décembre 2021

Extrait conforme à l'original

G d h

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHLIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

Délibération n° 2021-371

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211215 - 1mc137773 - DE
Date AR Préfecture : 21/12/2021

- Affichée / Publiée le : **20 DEC. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr